

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET A  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 461.

DIMANCHE.

25 SEPTEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 23 septembre.

### DES ÉLECTIONS.

*La vérité repose aux pieds de l'éternel ;  
Rarement elle éclaire un orgueilleux mortel.  
Qui la cherche du cœur un jour peut la connaître,  
Vous serez éclairé, puisque vous voulez l'être.*

VOLT. *Henr.*

On a beaucoup parlé des dernières élections. Quelques hommes pour lesquels notre religion est un objet de haine, et qui n'ont fait un moment semblant de s'unir à nous catholiques, que parce qu'ils avaient besoin de notre assistance pour conquérir des libertés qu'ils espéraient pouvoir détourner uniquement à leur profit; des hommes qui frémissent encore de colère de ce que leurs coupables desseins ont trouvé une si forte opposition dans la volonté nationale, et qui se morfondent de dépit parce que le congrès a sanctionné le grand principe de l'union : *Liberté en tout et pour tous*; ces hommes, dis-je, se trouvant contrariés dans leurs desseins, et sentant leur amour-propre froissé par les dernières élections, ont poussé des cris bien hauts contre l'influence que le clergé y a exercée. La haine, la colère, toutes les passions que la défaite qu'ils ont essayée a allumées dans leur cœur, ont éclaté dans leurs discours, ou, pour mieux dire, dans les flots d'injures et de calomnies dégoûtantes qu'ils ont vomies sur les ministres de notre religion, et sur notre sainte religion elle-même. Quelques journaux leurs organes ont répété leurs paroles, et même leurs pensées; ils y ont encore ajouté. Ils ont défigurés des faits, ils en ont exagéré d'autres, ils en ont inventé quelques-uns; et tout cela, dans le but de déverser le blâme et le mépris sur les catholiques et de rompre les liens qui les unissent au grand nombre de libéraux belges qui ne veulent pas pour eux seuls la liberté qui a été conquise par tous.

Notre intention n'est pas aujourd'hui d'engager une nouvelle lutte avec ces journaux, c'est le public que nous voulons éclairer et prévenir au moment où de nouvelles élections vont avoir lieu.

Nous le prévoyons, avant même que nous ayons développé notre pensée, des préventions vont s'élever dans quelques esprits. On se dira : ce sont des prêtres qui écrivent pour défendre leur cause. Non, nous ne sommes pas prêtres; mais nous sommes et nous nous faisons gloire d'être catholiques, libéraux, unionistes, de l'être par raison, et non par intérêt ni passion; et c'est comme tels que nous osons communiquer nos pensées à tous ceux pour lesquels la passion ne défigure pas la vérité, comme le prisme défigure les objets pour ceux qui ne les regardent qu'à travers ses angles trompeurs.

Nous le demandons donc : le clergé a-t-il usé d'un droit en influençant les dernières élections? A-t-il abusé de ce droit dans l'exercice qu'il en a fait? Peut-il user du même droit dans les élections qui, sous peu, vont avoir lieu? Enfin l'exercice de ce droit doit-il donner quelque ombre aux vrais libéraux qui, lorsqu'ils sont libres et heureux, ne portent pas envie aux autres qui jouissent du même bonheur?... C'est en répondant nettement et sans détours à ces différentes questions que nous tâcherons de jeter un rayon de lumière dans quelques esprits que toutes les calomnies qui ont été répandues à ce sujet auraient pu peut-être entourer de quelques ténèbres. Si, après cette exposition de nos pensées, quelqu'un refuse encore, nous ne disons pas de le approuver, car nous ne prétendons imposer nos idées à personne, qu'autant qu'elles sont basées sur la vérité; mais de nous comprendre, nous lui dirons que nous n'écrivons pas pour ceux qui ferment les yeux à la vérité qui blesse.

Le clergé a-t-il donc le droit d'influencer les élections? Avant de répondre directement à cette question, je demanderai d'abord si ce droit est le partage de quelqu'un? Et si je vois quelqu'un qui réclame légitimement, je dis que le prêtre peut et doit le réclamer au même titre pour lui. Car le prêtre est citoyen, tout citoyen est égal devant la loi et doit par conséquent jouir de tous les avantages que la loi procure, comme il doit supporter toutes les charges qu'elle impose. Qui peut refuser son assentiment à un raisonnement si clair, si simple et si dénué de tous les prestiges de la parole? Venons donc au fait. Que voyons-nous à l'approche des élections? Nous voyons des citoyens de différentes opinions s'agiter chacun dans son sens pour faire triompher le candidat de son choix. Quels hauts cris ne pousseront pas aussitôt nos libéraux anti-catholiques et exclusifs, si on allait leur contester le droit de le faire? Mais personne ne le leur conteste; les prêtres, les catholiques moins que tout autre. Ils influencent, ils intriguent sans que personne ne pense à s'y opposer. Mais souvent leurs discours, leurs actions, tous leurs antécédents ne trouvent pas auprès des électeurs autant de sympathie que ceux d'un prêtre, d'un ami vertueux et

éclairé, qui depuis long-temps est en possession de toute leur confiance. *Inde ira*, ils se fâchent, parce qu'ils ne parviennent pas à diriger à leur gré le choix des électeurs, et comme c'est souvent le clergé, ou plutôt leurs propres idées anti-catholiques ou exclusives qu'ils trouvent en leur chemin, c'est au clergé qu'ils s'en prennent, et ils voudraient lui ôter un droit qu'ils réclament pour eux seuls. Mais qu'ils cessent d'y songer : la loi couvre de son égide le prêtre comme l'avocat et le propriétaire, et cette égide est impénétrable.

Mais, dira quelqu'un, le clergé abuse du droit que la constitution lui accorde. Je demanderai d'abord ce qu'on entend par abuser d'un droit? Est-ce abuser d'un droit, par exemple, lorsque je juge que tel candidat, qui se présente aux élections, défendra mal les intérêts de ses commettans, d'en avertir ceux sur qui j'ai quelque influence, d'user même de la persuasion pour écarter de leur choix un tel homme? Est-ce abuser d'un droit que de proposer un autre candidat en qui je connais la volonté de les défendre? Et qu'on le remarque ici en passant : *Non in solo pane vivit homo*, l'homme n'a pas seulement des besoins matériels ou corporels, mais, composé d'un corps et d'une âme, l'homme a aussi des besoins et des intérêts purement spirituels, qui, certes, ne doivent pas être les derniers à entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de choisir un défenseur.

Mais, dit-on encore, les prêtres usent de moyens illégaux, inconstitutionnels, voire même de fraude et de supercherie. Si cela est, nous les condamnons aussi bien que nos adversaires et plus que nos adversaires, parce que, plus qu'eux, nous tenons à la loi. Nous leurs demandons cependant : Rien de tout cela a-t-il paru dans la vérification des pouvoirs des membres des deux chambres? Aucun fait semblable a-t-il été dénoncé aux tribunaux? Voilà pourtant ce qui aurait dû en résulter, si l'accusation alléguée était vraie. Car un acte illégal, inconstitutionnel, frauduleux, est un acte contre lequel la loi sévit, et les ennemis acharnés des prêtres n'auraient pas manqué de provoquer contre eux le châtiment que cette loi inflige.

Mais ils violent les consciences? Si cela est, nous les condamnons encore; quelle que soit la violence dont on parle, physique ou morale. Nous dirons plus, nous qui nous constituons ici les défenseurs du clergé, nous dirons sans balancer à nos lecteurs : « N'écoutez plus le prêtre qui a usé de tels moyens auprès de vous, il est indigne de votre confiance, il a trahi son ministère. » Tellement nous sommes persuadés de la fausseté de cette allégation! Et en effet qu'on nous cite le prêtre qui, comme on le dit, ait refusé, ou même ait menacé de refuser les sacrements à celui qui voterait pour le candidat que sa conscience lui dit être le meilleur; qu'on nous cite le prêtre qui ait fait envisager comme péché, aux gens simples, un vote consciencieusement émis; qu'on nous le cite, disons-nous, et nous serons les premiers à le condamner. Mais non, on ne le citera pas. (*J. des Fland.*)

(La suite à un prochain numéro.)

### HOSTILITÉS NOUVELLES.

Tongres, le 21 septembre.

Les Hollandais ont poussé ce matin une reconnaissance jusqu'aux portes de Tongres. Un escadron de cuirassiers est arrivé au village de Berg, situé à un quart de lieue d'ici, escortant plusieurs ingénieurs qui levaient des plans et traçaient une ligne de campement autour de la ville.

A Riempt, ils ont fait venir le bourgmestre, se sont informés auprès de lui des ressources que présentaient les localités et ont commandé des vivres pour l'entretien de 2,000 hommes, disant que le 7 octobre ils viendraient camper dans les environs.

Ils sont restés pendant une heure dans le village et ne l'ont quitté qu'après y avoir copieusement déjeuné, se régalant de lard et de genièvre aux frais des pauvres paysans.

Cette apparition inattendue et brutale en-dehors des limites tracées par l'armistice a de nouveau répandu le deuil et la terreur parmi les habitants du district de Maestricht. Quelques-uns ont pris la fuite, de crainte d'être enlevés, et sont venus se réfugier à Tongres.

Mais ici, ils ne sont guère plus en sûreté que chez eux. La ville est entièrement dé garnie de troupes. Quelques artilleurs et cinq ou six pièces de canon, voilà tout ce qui s'y trouve!

Les ennemis le savent, et de là cette insolence et ces agressions journalières, qui ne se bornent pas à de simples reconnaissances, mais qui vont jusqu'à l'enlèvement des personnes.

Ainsi, deux volontaires maestrichtois ont été saisis, il y a quelques jours, dans un village non loin d'ici, transportés à Maestricht et conduits en prison.

Ainsi, hier encore, une personne qui se rendait de Tongres à Maseyk, par la malle-poste, a été également saisie et conduite à Maestricht. Ces faits ne constituent-ils point une violation flagrante du nouvel armistice?

Ils portent à croire que les Hollandais n'attendent pas même l'expiration de cet armistice pour envahir de nouveau le pays.

Les officiers hollandais disaient hautement, il y a quelques jours : « Qu'il y ait ou non des protocoles qui défendent la reprise des hostilités, nous attaquerons les Belges, pour avoir le plaisir de les battre encore une fois ; les Français viendront peut-être, mais les Belges auront encore eu la honte d'une défaite, avant l'arrivée de leurs alliés. » — Avis au gouvernement. (Politique.)

— On attend aujourd'hui M. Joseph d'Hooghvorst.

Le bruit circulait hier qu'un 44<sup>e</sup> protocole était arrivé, d'après lequel la conférence assurerait à la Belgique toute la rive gauche de la Meuse, sauf la moitié de la souveraineté de Maestricht qui appartiendrait à la Hollande ; celle-ci posséderait l'entière rive droite, y compris Venloo. La Belgique aurait de plus le Luxembourg et la rive gauche de l'Escaut, mais devrait supporter une assez forte partie de la dette.

Cette nouvelle mérite d'autant plus de confirmation, qu'on nous assure que les deux envoyés partis pour Londres, MM. Lion et Berh sont chargés, l'un de discuter la question de la dette, l'autre celle des limites.

— Le gouvernement bavarois fait établir un cordon sanitaire aux frontières du royaume de Saxe. Le baron de Herthug, général-major des armées bavaroises, sera investi du commandement de ce cordon. Les troupes se sont déjà mises en route pour cette destination.

— Une lettre particulière nous informe que le général Sacken a été nommé gouverneur militaire de Varsovie après la capitulation de cette ville.

— Nous venons d'apprendre que le 19 au soir le ministère a reçu des nouvelles de la conférence de Londres. On lui annonce que les affaires de la Hollande et de la Belgique sont terminées à l'amiable, dans un sens qui est plus favorable à l'Angleterre qu'à la France. Notre cabinet en paraît satisfait, mais il n'ose pas s'en réjouir encore publiquement avant d'avoir tâté prudemment la chambre et fini la discussion de l'enquête sur les affaires extérieures. C'est toujours, au demeurant, une chance de paix de plus pour cet hiver, et le Palais-Royal, ainsi que l'a déclaré hier à la chambre un de ses plus familiers organes, en veut plus que jamais à tout prix.

— On écrit de Londres 19 septembre 1831 : Nos faiseurs de protocoles semblent ne pas vouloir se lasser. On assure qu'il va en paraître un nouveau au sujet de la Pologne. Il paraît que les diverses puissances auraient remis à leurs envoyés à Londres le pouvoir de s'occuper de la question polonaise une fois que l'armée russe aurait triomphé de Varsovie. L'empereur de Russie lui-même aurait consenti à ce que les autres puissances intervinsent dans cette affaire une fois qu'il se trouverait arbitre du territoire polonais, sûr qu'alors il obtiendrait les dispositions qu'il demanderait de la bonne volonté de la sainte-alliance. Plusieurs courriers français se sont succédé depuis qu'on sait la nouvelle de la capitulation de Varsovie, et l'on croit qu'il est question entre notre gouvernement et le gouvernement français d'agir définitivement pour que l'armée russe donne au moins le temps de poursuivre les négociations, avant de se porter aux derniers moyens contre l'armée polonaise.

(Correspondance particulière de l'Indépendant.)

Berlin, 16 septembre.

D'après des nouvelles qui nous sont arrivées de Varsovie, en date du 10 courant, les affaires de la Pologne ne sont point encore terminées. L'épouse du directeur des postes de W..... se trouve à Berlin depuis quelque temps, et elle vient de recevoir de W... l'avis de ne prendre aucune résolution, dans la supposition que l'aigle blanc de la Pologne ait expiré le 8 devant les murs de la capitale, mais d'attendre encore les événemens prochains, qu'on espère être d'une nature plus rassurante. Le désespoir pousse les nobles défenseurs de la Pologne à tenter un dernier effort ; que Dieu soit avec eux, car leur cause est sainte ! Une partie du corps du général Dembinski est restée à Praga. Le quartier-général, ou plutôt l'armée d'élite, est à Ploesko, et, comme dit une lettre, nullement disposée à attendre paisiblement la grâce de l'empereur. Les divisions de Rozyski et Ramorino ne se sont pas rendues non plus. Le premier a surpris, ces jours-ci Kalish, où les Russes n'avaient laissé qu'une garnison peu considérable. On ne dit pas dans cette lettre où se trouvent Krukowiezki et les membres des deux chambres, si c'est à Varsovie, à Praga, ou au quartier-général à Ploesko ; mais bien que Paskewitsch se trouvait à Varsovie, au Belvédère, grièvement blessé.

Le parti russe à Berlin fait éclater, sans se contraindre, la joie qu'il éprouve de la chute supposée de la Pologne ; et le parti polonais, qui cependant est bien plus fort, abattu par le fléau dévastateur qui fait des ravages horribles, est trop découragé pour répondre à cette insulte toute nationale. Vous ne pouvez vous faire une idée de cette terreur qui préoccupe tous les esprits, inquiétés par cette mort que promène parmi nous un ennemi invisible, moissonnant des familles entières. L'aspect de notre ville offre le spectacle le plus déchirant ; personne ne s'occupe de politique. Quand on lit des journaux c'est dans l'espoir de trouver quelques moyens qui puissent nous sauver, nous débarrasser de ce fléau qui va toujours en augmentant. Je préfère mille fois les scènes dont vous avez été témoin en Belgique : un ennemi visible n'est jamais aussi horrible que ce monstre insaisissable, qui nous enlève en peu d'heures du sein de notre famille. A la première apparition de cette maladie meurtrière, on se flattait de ne l'avoir que bien modifiée, ou peu intense ; mais il paraît qu'elle fait d'abord une reconnaissance du terrain qu'elle veut dévaster. Le nombre des vic-

times et des nouveaux malades augmente presque du double de jour en jour : le 14, il y avait 38 nouveaux malades ; hier 15, 63, dont beaucoup des premières familles ; peut-être à l'arrivée de ma lettre serai-je déjà moi-même au nombre des victimes. Ce que je disais dans ma dernière lettre, que des symptômes se montraient dans l'ancienne rue royale (*Alte Königs-Strasse*), s'est confirmé depuis hier. Aujourd'hui c'est positif : il y a eu 5 malades, dont 3 ont déjà succombé.

Le roi n'a pas quitté Berlin hier, et on croit qu'il y restera encore aujourd'hui, ce qui jette un peu de calme dans les esprits ; mais cela ne nous servira à rien, car ce n'est point la présence de S. M. qui fera arrêter les progrès de cet ennemi inflexible.

Il paraît que la Belgique suit toujours la route diplomatique dans laquelle elle est entrée dès le commencement de la révolution. Duval de Beaulieu n'est pas reçu ; et quoique le roi de Prusse veuille éviter la guerre, ce qu'on vient de m'assurer de nouveau, on aurait cependant pu facilement concevoir qu'un ambassadeur du roi Léopold ne serait reçu ni à la cour de Berlin ni à celle de Vienne, avant que les affaires du roi de Hollande ne fussent terminées. On dit que le roi Guillaume aspire toujours à remettre la Belgique sous le sceptre hollandais ; mais, pourvu que vous payiez ensemble les dettes, qu'il consentira volontairement à une séparation, et à tant d'autres réclamations que vous aviez faites au commencement de la révolution. Je ne puis vous dire ce que pense notre roi là-dessus ; mais quant à nous, nous pensons que le roi de Hollande fait des châteaux en Espagne.

NAMUR, 24 septembre.

#### DES TRAITEMENS MILITAIRES.

Le gouvernement a besoin d'argent, on devait lui en accorder ; on l'a fait. Le pays s'appauvrit, on l'épuise en impôts, on obère son avenir en créant des emprunts ; mais le salut de l'état l'exige, il faut y souscrire. Aussi l'autre jour la chambre des représentans n'a pas hésité. On est cependant en droit, paraît-il, d'exiger du ministère qu'il pratique des économies là où il lui est si facile et si juste d'en faire. Pourquoi ne songe-t-il donc pas à réduire les traitemens militaires, à ramener même au taux français toute cette partie du service ? Quand nous étions sous la domination hollandaise, il y avait pour les faire aussi élevés des prétextes plus ou moins plausibles : la vie animale est très-chère en Hollande, et il n'était guère possible, il n'eût pas été politique d'avoir à cet égard deux poids et deux mesures. Mais maintenant que ce joug humiliant ne pèse plus sur nous, quel prétexte a-t-on pour les maintenir ? On vit dans notre pays à meilleur compte qu'en France, et certes on peut avec raison se demander pourquoi nos officiers sont mieux rétribués que ceux de nos voisins ? Si ceux-là font leur devoir, ces derniers le font sans doute bien aussi. Dans toutes les circonstances cependant qui se sont présentées on a eu pour rogner leurs sumptueux émolumens la même crainte que pour toucher à l'arche sainte. Lorsqu'il s'est agi par exemple du décret relatif à une retenue sur les traitemens à charge du trésor public, on a eu soin de statuer que la solde des militaires en activité de service n'en subirait aucune. Pourquoi cette exception ? craignait-on de diminuer le patriotisme de notre armée ? avait-on peur qu'elle ne manquât à ses devoirs ? si sentiment semblable y domine, où en sommes-nous donc ?

Ces réflexions ne sont pas seulement celles d'un gazetier ; il est peu de citoyens qui n'en fassent chaque jour de pareilles. Dernièrement à la tribune deux orateurs, MM. Fleussu et Rogier, ont fait à ce sujet des observations qui ont trouvé beaucoup d'écho dans le pays. On y a répondu par quelques mots sur le danger que pourrait avoir un semblable projet ; mais où donc est-il, ce danger imaginaire ? En supposant, avec les adversaires de cette mesure, qu'il n'y ait pas de patriotisme dans l'armée, que nos militaires ne sachent pas apprécier la position malheureuse du pays, est-il possible d'imaginer que des officiers qui, presque tous, ont gagné au moins deux grades à la révolution soient assez déraisonnables pour se refuser à une réduction dont le besoin est généralement senti ?

Sur qui d'ailleurs portera cette réduction ? Sur les simples soldats et sur les officiers supérieurs.

Croit-on qu'il soit facile d'astreindre les premiers à une discipline sévère, lorsqu'on leur laisse les moyens et le loisir de s'enivrer au cabaret ? On a, depuis peu surtout, comparé l'usage qu'ils faisaient de leur solde avec le parti que le soldat français tire de ses cinq centimes. Le simple soldat ne fera donc que mieux son service si vous diminuez sa solde.

Quant aux officiers, les lieutenans et sous-lieutenans ne souffriraient point de réduction ; mais pourquoi ceux qui occupent un grade plus élevé n'en subiraient-ils pas ? ceux surtout qui de simples lieutenans sont devenus majors et colonels, auraient-ils donc bonne grâce à se plaindre ? Poseraient-ils ?

Si l'uniforme est trop riche, et par cela même trop dispendieux, qui empêcherait, en réduisant la solde, de diminuer aussi la dépense ? On sent, maintenant plus que jamais, combien sont ridicules ces oripeaux et ces galons dont on a placardé nos guerriers, et un officier n'en a pas moins de mérite parce que ses épaulettes ne sont ni aussi grosses ni aussi brillantes. A.

#### DE LA SITUATION DE LA POLOGNE.

Bien que la prise de Varsovie ait porté un coup terrible à la cause de la malheureuse Pologne, nous espérons encore que cette cause si noble n'est point tout-à-fait perdue. Le journal officiel de Berlin semble confirmer, malgré lui, cette opinion. Il rapporte, sous la rubrique *des frontières de la Pologne*, « que malheureusement il n'est que trop vrai qu'un corps polonais, sous les ordres du général Rozyski, a de

nouveau chassé les Russes de Kalish; mais, ajoute-t-il, il s'est retiré plus tard. » D'après cette nouvelle, il semblerait que la brave armée polonaise, bien loin d'avoir capitulé, donne preuve de son existence en poussant des corps sur les derrières de l'ennemi. Il y a plus : le *post-scriptum* d'une lettre écrite de Varsovie, lors de l'entrée des Russes, porte ce qui suit : « A l'instant, une partie de la garde impériale se met à la poursuite des Polonais, par Praga, avec une forte artillerie. » On ne poursuit pas des corps qui ont capitulé. D'ailleurs, si la capitulation est vraie, pourquoi ne la publie-t-on pas ? Nous en dirons autant de la lettre que, selon les Russes, le commandant en chef de l'armée polonaise, Malakowski, a dû écrire pour annoncer sa soumission.

Si l'on rapproche ces circonstances du passage d'une lettre écrite de Varsovie, qui annonce que l'armée polonaise est intacte, que l'étendard de la liberté flotte toujours sur elle, et que les chefs du gouvernement qui la suivent portent avec eux les destinées de la patrie, on conservera de l'espoir, et l'on pourra au moins supposer que dans les premiers momens de la douleur publique on s'est exagéré les conséquences de la prise de Varsovie.

(*l'Indépen.*)

— On mande de Valenciennes, 21 septembre :

« Le dépôt du 5<sup>e</sup> hussards, en garnison à Valenciennes, a quitté hier cette ville pour se rendre à St.-Omer. Celui du 5<sup>e</sup> dragons a également quitté Maubeuge aujourd'hui pour se rendre à Abbeville. On ne laisse aucun dépôt de régimens sur la frontière, pour éviter l'encombrement, et afin de laisser tous les bâtimens militaires aux bataillons et aux escadrons de guerre. On évite aussi par ce moyen le mélange, dans les mêmes places, des troupes sur pied de paix avec celles sur pied de guerre. Tous les régimens revenant de Belgique restent embrigadés et prêts à rentrer en campagne suivant les événemens. »

— On écrit de Mons, le 22 septembre :

« Une dépêche du ministère de la guerre, adressée à M. le général Duval, lui enjoint de faire partir pour Gand, le 27 de ce mois, 4 bataillons du premier ban de la garde civique de la province. »

« La brave compagnie d'artillerie est désignée pour accompagner ce régiment. »

« Cette mesure sera mise en vigueur pour toutes les compagnies d'artillerie du royaume, parce que ces corps, d'après l'interprétation donnée à la loi, sont considérés comme constitués. »

— On mande d'Anvers, 22 septembre :

« Le général Belliard, qui n'est parti d'Anvers qu'hier, a visité nos digues, et a reçu des commandans hollandais toutes les facilités de remplir sa mission pacifique. Les travaux de réparation se continuent avec tous les moyens possibles de rapidité; la coupure de la digue de la *Pipe de Tabac* est fermée depuis hier. La première coupure du côté de Burght, à côté de l'écluse, est bouchée ainsi que celle du Melkhuis. D'immenses quantités de matériaux ont été dirigés sur Lillo, où l'ouverture a près de 60 verges de longueur et 50 pieds de profondeur à marée basse. On réunit les matériaux pour combler l'ouverture de la digue entre Burght et la Tête-de-Flandres. L'activité est prodigieuse sur tous ces points, et on peut espérer un heureux succès de ces travaux, s'ils ne sont pas contrariés par les vents et de fortes marées. »

« Depuis ce matin le bateau-pilote est parti d'ici pour la rade d'Austweel, afin de mieux faire observer la quarantaine; il paraît que drénant tous les navires venant de la mer devront y mouiller, même ceux soumis à une simple visite, qui se faisait toujours devant le ville. Un brick arrivant à l'instant, venant de St.-Domingue, y est détenu quoique ayant relâché en Angleterre. Si les médecins négligent d'y aller; il y aura un jour de perdu; au lieu de faciliter la navigation, on l'entrave sous prétexte de formalité sanitaire. »

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 22 septembre.

L'*Avenir* fait sur la séance de la chambre des députés du 21, cette courte mais bien juste réflexion : La séance d'aujourd'hui se refuse à tout commentaire; il faut se voiler la tête en présence de si déplorable débats.

Les journaux sont remplis de détails qui prouveraient, s'ils sont exacts, que la force publique destinée à maintenir l'ordre dans Paris, pourrait devenir aussi inquiétante pour les citoyens paisibles qu'elle doit être redoutable aux agitateurs. On cite à cet égard des faits propres à soulever une vive indignation. Il paraîtrait que, sans parler des blessés, plusieurs personnes auraient péri dans les journées de dimanche et de lundi, et que quelques-unes d'entre elles, surprises et entraînées par la foule, au moment des charges, étaient entièrement étrangères aux troubles. Il faudrait cependant savoir si la police a le droit de tuer indistinctement. Nous croyons une enquête nécessaire, non-seulement pour la justification de l'autorité et de ses agens, mais encore pour rassurer les habitans de Paris, qui ont le droit de douter s'ils peuvent, en sûreté de leur vie, sortir de leurs maisons, lorsque le ministère a peur.

Extrait d'une lettre particulière des frontières de Pologne du 9 septembre.

Nous apprenons à l'instant que la capitulation de Varsovie n'a point été signée par le généralissime polonais, mais seulement par le magistrat de la ville. Rien n'est encore perdu, nous dit notre correspondant; l'armée russe a éprouvé une brèche formidable; et quoique les pertes des Polonais aient été considérables, elles sont bien moindres que celles de leurs adversaires, grâce aux retranchemens qui les protégeaient. L'armée s'est concentrée dans Ploesko et ses alentours, et

comme cette ville est supérieurement fortifiée, il faudra que les Russes se décident à une attaque tout aussi désastreuse que celle de Varsovie, pour triompher de l'énergie de nos braves. La plus grande partie des vivres et des munitions de guerre qui se trouvaient dans les magasins de Varsovie ont été conduits à Ploesko. C'est par humanité, et pour ne pas exposer la capitale à d'affreux ravages, que l'armée s'est dirigée sur Ploesko; on n'avait laissé à Varsovie qu'un certain nombre de volontaires tirés de divers régimens, qui s'étaient offerts d'arrêter l'ennemi pendant que la grande armée polonaise opérerait ce mouvement rétrograde. On nous annonce à l'instant que le général Skrzynecki était du nombre de ces braves; décoré des épaulettes de simple grenadier, il s'était mis à la tête de plusieurs médecins français et allemands pour défendre aux Russes l'entrée des batteries. La comtesse Plater et quelques jeunes femmes gardaient les blessés les armes à la main.

Aussitôt après qu'on a reçu la nouvelle de la prise de Varsovie, on rapporte qu'il est parti du ministère des affaires étrangères un courrier extraordinaire, chargé de dépêches, dont la teneur était en substance de sommer l'empereur Nicolas de tenir sa promesse, en reconnaissant la nationalité de la Pologne. Il paraît qu'un diplomate célèbre, revêtu de pouvoirs extraordinaires, est parti dimanche pour Saint-Petersbourg, afin de traiter cette affaire. Des courriers ont été expédiés aux autres cours, pour les engager à se réunir à la France, et à offrir une médiation active pour sauver les 30,000 hommes qui sont retirés à Ploesko. On ne doute pas que l'Angleterre ne se joigne maintenant à la France dans ce but; mais on doute que la Prusse et l'Autriche se décident à faire des démarches pour arrêter les succès sanglans de la Russie. C'est sans doute l'espérance que le cabinet russe céderait à ces nouvelles remontrances qui a fait dire que l'empereur de Russie avait reconnu cette nationalité.

VENISE, 5 septembre.

Nous avons reçu aujourd'hui par Raguse des nouvelles de Scuttari jusqu'au 21 août : elles annoncent qu'Izzet-Pacha était entré sans éprouver de résistance avec tout son corps d'armée dans la ville de Scuttari, et que, plein de confiance dans les dispositions pacifiques des habitans, il y avait distribué ses soldats dans les différens quartiers, lorsque tout-à-coup, le 18 août, les soldats albanais, que Mustapha-Pacha avait cachés dans les maisons, s'étant réunis aux habitans de la ville et des campagnes exaspérés par les excès des troupes du grand-seigneur et excités par les partisans de Mustapha-Pacha, prirent les armes et firent un carnage affreux de leurs ennemis. On dit qu'il n'en est pas échappé un seul homme.

Des nouvelles antérieures de Scuttari annoncent que le grand-visir qui, dans son expédition contre les Bosniens, était déjà arrivé à Bristina, y a été battu par les insurgés et contraint de se retirer jusqu'à Pesreni.

ALLEMAGNE. — Francfort, 18 septembre.

Un vaisseau anglais qui faisait voile, il y a quelques semaines, de Londres pour Riga, dont l'équipage était dans un état de santé parfait, et qui en route n'avait communiqué ni avec la terre ni avec d'autres bâtimens, fut surpris par un calme au milieu de la mer baltique, pourtant à la hauteur de Riga, et peu de jours après le choléra se déclara à bord.

## Nouvelles de Pologne.

La *Gazette d'État* de Prusse ainsi que les *Berlinische Nachrichten*, gardent le plus profond silence sur la Pologne. Les autres journaux de l'Allemagne se bornent à rendre, plus ou moins fidèlement, les rapports de la *Gazette de Berlin*, dont nous avons donné également des extraits. On lit cependant dans le *Correspondant de Hambourg*, un article des frontières de la Pologne, du 10, qui prouverait que décidément l'armée polonaise a été comprise dans la capitulation, et qu'elle a expédié un de ses généraux au grand-duc Michel pour se recommander à la clémence de l'empereur.

Dans un autre article du même journal, daté de Berlin 12, se trouve ce qui suit :

« Il résulte, de ce qu'on a appris des conditions auxquelles Varsovie a capitulé, que sûreté et liberté des personnes et des propriétés ont été promises, tant à l'armée qu'aux sénateurs et à tous ceux qui avaient rempli les fonctions publiques. C'est aux membres des différens clubs et associations politiques seuls que cette garantie n'a pas été accordée. »

— On lit ce qui dans le *Journal de Francfort* :

« D'après une lettre de Posen du 4 septembre, citée par le *Mercure de Souabe*, les forces commandées par le feld-maréchal Paskewitsch se montaient à 60,000 hommes d'infanterie, 30,000 de cavalerie plus de 200 pièces d'artillerie. L'armée polonaise se montait à 74 bataillons de 600 hommes et à 35,000 hommes de cavalerie; elle avait 130 pièces de campagnes et 80 pièces de gros calibre. »

JOURNAUX ANGLAIS.

Les journaux anglais du 19 n'offrent aucune nouvelle particulièrement intéressante. La 3<sup>me</sup> lecture du bill de la réforme parlementaire de l'Angleterre et la 2<sup>me</sup> de celle pour l'Écosse et l'Irlande étant à l'ordre dans la séance de la chambre des communes du même jour, une grande partie de ces journaux est consacrée à cet objet. Le reste est presque entièrement occupé par la catastrophe de Varsovie, que les journaux anglais ont cependant loin de considérer comme le terme absolu de la révolution polonaise, et par les derniers événemens de Paris. Ces journaux ne font mention ni d'une nouvelle réunion de la

conférence, ni d'un nouveau protocole; ils parlent seulement d'un conseil de cabinet tenu samedi dernier, de dépêches arrivées de Berlin au Foreign-Office, et d'une entrevue du prince Talleyrand avec lord Palmerston.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.  
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 23 septembre.

Après un rapport sur différentes pétitions; M. Ch. Rodenbach demande que M. le président donne lecture de la proposition qui vient d'être déposée sur le bureau.

M. le président. Voici cette proposition :

Les soussignés ont l'honneur de proposer à la chambre la résolution suivante :

Une enquête sera faite sur les causes et les auteurs de nos revers pendant la dernière campagne.

Bruxelles, 23 septembre 1831.

Dumortier, Const. Rodenbach, de Haerne, Brabant, de Meer de Moorsel, Watlet, Alex. Rodenbach, de la Faille, Vuylsteke, Morel-Danheel, Pochet, Eugène Desmet, Vergauwen.

M. Dumortier demande la parole pour développer cette proposition, il s'exprime ainsi :

Messieurs, il est un devoir impérieux que nous ne pouvons tarder plus long-temps à remplir. Pourquoi faut-il qu'à peine admis à siéger dans cette auguste enceinte, à peine appelé à prendre part à vos délibérations, mes premières paroles soient de rappeler les malheurs de la patrie ?

Vous avez tous été témoins, messieurs, des revers de notre dernière campagne; vous avez vu ces lauriers teints du sang de nos braves, et ce brillant drapeau qui semblait avoir à jamais enchaîné la victoire.

Celui qui, l'an dernier, poursuivi par nos armes victorieuses, allait de porte en porte mendier un armistice chez les rois, s'est avancé jusque sur le seuil de la capitale, traînant partout à sa suite la désolation et le pillage; et sans l'heureux secours de l'armée française, Dieu sait si la Belgique entière, trop confiante dans la foi des traités, ne serait pas aujourd'hui retombée sous le sceptre de fer qu'elle avait brisé avec tant de gloire.

Dans ces circonstances critiques, la nation toujours grande, toujours magnanime, a répondu avec enthousiasme à la voix du roi qu'elle s'était choisi; à sa voix, aux mots d'honneur et de patrie, elle s'est levée comme un seul homme, elle a montré qu'il existait encore chez nous des braves, et qu'il n'était pas éteint, ce feu sacré de septembre, ce feu d'indépendance et de liberté qui ne cessera jamais de brûler dans nos cœurs.

Où, malgré nos désastres, je suis fier encore d'être Belge, quand je me rappelle l'élan sublime d'une nation à demi vaincue, d'une nation jeune et généreuse qui ne succombe que par l'ineptie de quelques chefs, par leur incurie et leur incapacité. Qui le croirait? dans le pays le plus riche et le mieux cultivé du monde, au milieu des moissons les plus abondantes, nous avons vu nos soldats dénués des choses les plus nécessaires, privés de vivres et de nourriture, succombant bien plus sous les coups de la faim déchirante que sous le fer des Hollandais.

Rien, dans cette malheureuse campagne, rien n'avait été prévu. Où était cette armée de 66,000 hommes dont nous berçait jadis le ministère, et pour laquelle on lui avait alloué des subsides? où était cette organisation civique qui devait rendre nos soldats-citoyens propres à tenir la deuxième ligne et même la première au besoin? où était cette organisation supérieure sans laquelle il n'y a pas d'armée? où étaient les armes, les munitions? où étaient ces corps de réserve, ces plans de campagne que l'on devait avoir depuis long-temps préparés? et cependant on vous parlait naguères de la possibilité de prendre l'offensive et d'attaquer la Hollande, lorsque nous n'étions pas même en mesure de nous défendre.

Je sais combien a été déplorable l'agression de notre ennemi: la fourberie et l'hypocrisie ont été de tout temps son partage. Il n'ignorait pas que pour vaincre la Belgique il lui fallait commencer par violer à la fois le droit des gens et celui de la guerre; et si, fidèle à l'honneur, il eût auparavant dénoncé l'armistice qu'il avait lui-même imploré, nul doute que notre armée eût soutenu la lutte, quelque inégale qu'elle aurait pu être. Mais si cette déloyauté sauve aux yeux de l'Europe l'honneur de la Belgique, elle ne justifiera jamais la funeste sécurité des chefs, leur incurie, leur trahison peut-être.

Messieurs, au moment où la reprise des hostilités n'est peut-être pas éloignée, il est urgent de connaître les causes de nos revers, afin qu'instruits par l'expérience, nous puissions venger notre affront, et reprendre parmi les nations le rang que nous avait assigné notre révolution.

C'est là, messieurs, une obligation que nous avons tous contractée en mettant le pied dans cette enceinte, et ce serait trahir notre mandat que de tarder davantage à le remplir. Il faut que la nation sache enfin quels sont les vrais coupables, quels sont les traîtres, s'il en existe; il faut qu'elle ait la certitude que les fautes précédemment commises seront évitées à l'avenir.

Et qu'on n'aille pas dire qu'une enquête sur les événements est inopportune, et qu'elle traverserait la marche du gouvernement. Messieurs, dans une matière aussi grave, et qui touche de si près notre existence politique, je ne puis admettre les fins de non-recevoir: être ou n'être pas, voilà toute la question qui nous travaille; et lorsque la

reprise des hostilités est imminente, il est urgent de donner des garanties pour l'avenir, et ces garanties ne peuvent résulter que d'une enquête sévère sur les causes des événements qui ont mis la patrie à deux doigts de sa perte. Loin donc d'entraver la marche du gouvernement, l'enquête que nous proposons lui prêtera une force nouvelle par les garanties qu'elle donnera à la nation, et ainsi elle aura pour résultat immédiat de relever le moral du soldat, et de faire renaitre cet essor aujourd'hui si nécessaire.

Surtout n'exagérons pas, messieurs, les suites de nos revers, comme la Hollande et ses partisans auraient intérêt de le faire. Où sont les champs de bataille témoins de notre défaite et des victoires de l'ennemi? Non, la Belgique n'est pas encore vaincue; le soleil qui nous éclaire est encore celui de septembre, nos guerriers sont encore ceux qui chassèrent l'étranger du sol de la patrie; avec de tels hommes, mieux organisés et conduits par des chefs braves et expérimentés, la cause de la liberté chez nous ne peut périr.

Je demande qu'une enquête soit faite sur les causes et les auteurs de nos désastres, afin que la chambre puisse statuer comme de droit.

M. le ministre de la guerre présente ensuite un projet de loi tendant à autoriser le roi à faire séjourner des troupes étrangères sur le territoire belge, ou à leur permettre de le traverser. Il donne ensuite quelques explications sur un incident soulevé par M. Jamme à la dernière séance, et relatif à une circulaire ministérielle qui mettait à la charge des communes et non de l'état l'uniforme complet de la garde civique. MM. Lebeau, Jullien, Jamme, de Robaulx, prennent part à la discussion.

On adopte ensuite à la majorité d'une voix, 27 contre 26, le projet de loi amendé par le sénat et relatif aux remplaçans pour la milice de 1826.

À la fin de la séance M. le président lit une proposition déposée par M. Jamme, et qui est ainsi conçue :

Art. 1<sup>er</sup>. Les effets d'habillement et d'équipement que les communes sont obligées de fournir aux gardes civiques qui n'ont pas les moyens de s'habiller, consistent en une blouse, un schako et une ceinture.

2. Toute autre partie de l'habillement nécessaire pour entrer en campagne sera à la charge du gouvernement.

La chambre ordonne l'impression et la distribution de la proposition.

La séance est levée à trois heures.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Du 23 septembre.

Halle aux céréales. — Le cours au marché a été comme suit cette semaine: froment nouveau, de fl. 13 à 15, seigle do, de 7 1/4 à 8 1/2; avoine nouvelle, de 3 à 3 1/2.

Le froment roux marchand a quelque demande pour la consommation de la place, de même que l'orge; le seigle et l'avoine trouvent peu d'acheteurs; voici le cours des grains en magasin: froment roux du pays, de 13 1/2 à 14 1/2, do nouveau, de 14 à 14 1/2; froment nouveau sur 80 kil., 14 1/2; orge de polders, de 6 1/2 à 6 1/4, do du pays wallon, de 5 1/2 à 6; avoine hors des barrières, de 3 1/4 à 3 1/2; graine de colza, 12 1/2, do de lin, de 11 à 11 1/2.

Huiles. — Les huiles de colza 1 fl. en hausse depuis huit jours, étaient cotées ce matin: disp., sept. et oct. fl. 54 3/4; nov. et déc., 55; huile de lin disp., 58 1/4.

Tourteaux. — Colza fl. 82 à 83, do lin 120 à 122.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

Halle aux suifs. — Le suif est coté 43 c. — Chandelles, 55 c.

BOURSE D'ANVERS, du 22 septembre.

Emprunt de 12 millions	67 1/4 et A	Rente perp. Esple à Paris.	47
Rentes remboursables	84 1/4	" " " à Amst.	42 1/2 à 1/2
Autriche métalliques	81 1/4 à 3/8	Anglo-Danois 3 p. 0/0	61 1/2
Lots de 250 fl.	360 A	Sicile emp. de 1821.	75 1/2
" 100 fl.	195 A	" " 1824.	78 1/2
Guebhard	63 A	Certif. Falconnet	64 3/4

Bourse de Paris du 21 sept. — Rentes 5 p. 0/0 au comptant, jouiss. du 22 mars 1830 87 fr. 60 c. — 4 p. 0/0, 71 fr. 75 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 juin 1830; 58 fr. 75 c. — Act. de la banque, 1535 fr. 00 c. — Certif., Falconnet, 69 fr. 50 c. — Certif. d'Espagne, 10 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 3/4. — Emprunt d'Haïti, 210 fr. 00 c. — Emprunt de France, 1831, 88 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 17 sept. — Dette active, 37 3/4; Billets de change, 13 3/4; Syndic. d'amort. 54 3/8.

Cours de Vienne, du 12 septembre. — Mét., 78; act. de la banque, 945.

ANNONCES.

1262. Un professeur pouvant donner toutes les preuves désirables sur sa capacité et ses bonnes mœurs, désire être chargé d'une éducation particulière.

S'adresser au bureau du journal.

1263. Le sieur Gillet, ferblantier-lampiste, demeurant rue de La Croix, N° 656, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un assortiment complet de tout ce qui concerne son état; repeint et remet à neuf lampes et quinquets, etc.

1260. Auberge à reprendre à des conditions avantageuses. S'adresser aux frères Richald, rue de Fer.

1264. Maison et quartier à louer, rue du Président. S'adresser à M. Capelle-Michaux.

1265. A. J. Lallement, rue de l'Ange, n° 738, à Namur, paiera comptant les obligations de l'emprunt de douze millions, ainsi que les quittances qui peuvent s'échanger à Namur, contre ces obligations, jusqu'au mois de décembre.

1266. L. Jourdain, orfèvre et marchand de quincaillerie aux Quatre Coins, N° 71, tient un assortiment de lunettes de toutes espèces, avec verres de couleur, conserves, et verres périscopiques convexes et concaves.